

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Interprétation et application de la Convention

Contrôle du commerce et marquage

Atelier International de spécialistes concernant les avis de commerce non préjudiciable

RAPPORT DU SECRETARIAT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. La décision 14.51 stipule que le Secrétariat:
 - a) *aide, à titre prioritaire, à obtenir des Parties, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées, et d'autres sources de financement, des fonds à l'appui d'un atelier international de spécialistes concernant les avis de commerce non préjudiciable selon les termes énoncés dans la décision 14.49;*
 - b) *aide le Comité directeur, présidé par le Mexique, à préparer l'atelier;*
 - c) *veille à ce que le rapport résultant de l'atelier de spécialistes concernant les avis de commerce non préjudiciable soit mis à la disposition du public via le site web de la CITES; et*
 - d) *soumet à la 15^e session de la Conférence des Parties un rapport sur ces activités.*
3. Comme il en a été chargé, le Secrétariat a réuni des fonds pour l'atelier international de spécialistes concernant les avis de commerce non préjudiciable; dans le cadre de protocoles d'accord, il a transféré au total 168.240 USD à l'autorité scientifique du Mexique, *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (CONABIO), qui a organisé la réunion. Ces fonds ont été alloués par la Commission européenne (126.000 USD) et les Etats-Unis d'Amérique (42.240 USD). La CONABIO a aussi reçu des fonds directement de donateurs qui ont contribué à l'organisation de l'atelier. Le Secrétariat remercie la Commission européenne et les Etats-Unis pour leur appui généreux.
4. Le Secrétariat a rencontré les organisateurs mexicains de l'atelier à Genève le 25 janvier 2008 et a pleinement participé au Comité directeur de l'atelier le 22 août 2007 et le 1^{er} avril 2008 par téléconférence, informellement à Genève le 16 juillet 2008, avant chaque séance quotidienne durant l'atelier, et après la clôture de l'atelier. Deux membres du Secrétariat ont participé à l'atelier avec l'appui financier généreusement alloué par la Commission européenne et l'Organisation internationale des bois tropicaux. Au cours de l'atelier, le Secrétariat a fait une [présentation en introduction de la plénière](#) et a pleinement contribué aux délibérations des groupes de travail et à la dernière séance plénière.
5. Le Secrétariat a créé [une page sur le site web de la CITES](#) pour mettre le compte rendu de l'atelier à la disposition du public.
6. La Conférence des Parties est invitée à prendre note du présent document.